

COMMUNIQUE DE PRESSE

LAVAL, LE 24 AVRIL 2024

Les Trophées de la RSE - Appel à candidatures !

La CCI de la Mayenne organise la 1^{ère} édition des Trophées de la RSE. Ce concours vise à récompenser les entreprises mayennaises engagées et ainsi mettre en avant leurs bonnes pratiques de responsabilité sociétale. Trois trophées seront remis aux lauréats des 3 catégories du concours lors de l'événement AGIR #2 prévu le 4 juillet 2024 à l'Espace Mayenne.

Osez le concours des Trophées de la RSE pour bénéficier d'une belle mise en lumière de votre structure et d'une valorisation de vos actions en faveur de la RSE !

La CCI de la Mayenne est particulièrement investie pour accompagner les entreprises sur des transitions profondes autour de sujets centraux tels que l'économie circulaire, la performance durable et rentable des entreprises. Le projet de Responsabilité Sociétale des Entreprises, pour lequel elle a elle-même été labélisée LUCIE®, atteste des engagements d'amélioration qu'elle a entrepris. Dans ce contexte, elle souhaite valoriser les entreprises de son territoire particulièrement investies sur le sujet et propose ainsi les Trophées de la RSE.

Un concours et trois trophées

- Trophée de la RSE - **Respect de l'environnement**

L'entreprise a mis en place des processus visant à réduire son impact sur l'environnement, allant de l'empreinte carbone à la gestion des déchets en passant par la mobilité ou encore le numérique.

- Trophée de la RSE - **Équité sociale**

L'entreprise a mis en place des actions en faveur de l'équité sociale et a travaillé sur des sujets tels que la Qualité de Vie et Conditions de Travail, l'égalité salariale, la formation, l'inclusion ou la Sécurité Santé au Travail (SST) dans une optique de responsabilité sociétale de l'entreprise.

- Trophée de la RSE - **Ancrage territorial**

L'entreprise s'engage pour le développement économique et le dynamisme de son territoire à travers sa participation à des projets / événements locaux à impact, de ses initiatives et de ses collaborations vertueuses avec ses parties prenantes.

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

- Pertinence de la démarche déployée,
- Impact de la démarche sur l'entreprise et ses parties prenantes
- Retour sur investissement et image d'entreprise
- Cohérence de la démarche avec le projet global d'entreprise

Laval Economie et l'Association pour la Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire (APESS), tous les deux co organisateurs de l'événement AGIR # 2 au côté de la CCI 53 participeront également au jury des Trophées.

Vous avez jusqu'au 24 mai 2024 pour candidater !

Alors retrouver le règlement et le dossier de candidature sur :

[Les Trophées de la RSE 2024 | CCI Mayenne \(paysdelaloire.cci.fr\)](https://www.paysdelaloire.cci.fr)

Pour plus d'information contacter : Elina LEROI, Conseillère RSE – Responsabilité sociétale des entreprises - Tel : 06 61 84 00 67 Elina.LEROI@mayenne.cci.fr

Contacts presse :

Christelle GOURRONC - CCI de Maine-et-Loire - Tél. : 02 41 20 49 06 -
email : christelle.gourronc@maineetloire.cci.fr

Marie-Pierre QUEMENEUR - CCI de la Mayenne - Tél. : 02 43 49 50 06 -
email marie-pierre.quemeneur@mayenne.cci.fr